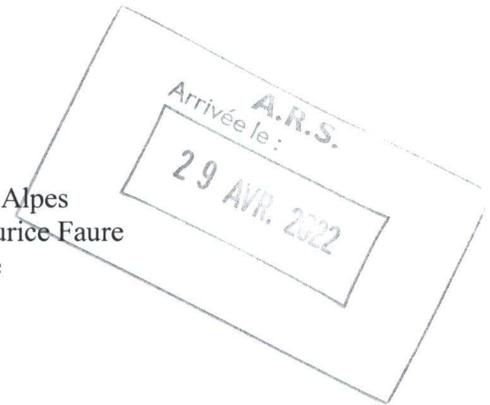


ARS 26
Agence Rhône-Alpes
13 Avenue Maurice Faure
26 000 Valence



N/Réf. :

Objet : Demande de dérogation arrêté bruit
Chantier de renouvellement de voies ferrées 2022 : Travaux 2022 en « Suite Rapide »

Chambéry, le 19 avril 2022,

Madame, Monsieur,

SNCF Réseau réalise en 2022 d'importants travaux de renouvellement des voies ferrées entre Valence / Moirans sur la ligne 908 000 et entre Voreppe / Grenoble sur la ligne 905 000. Ces travaux consistent notamment à réaliser des travaux de voie avec l'outil industriel dit « suite rapide » entre St-Paul-lès-Romans et Valence.

Compte tenu des contraintes sécuritaires de réalisation, certaines phases ne peuvent être réalisées qu'en l'absence de circulations ferroviaires. Afin d'impacter au minimum les circulations de trains et le service proposé aux voyageurs, ces travaux seront programmés :

- Pour les travaux préparatoires du 30/05/2022 au 22/07/2022,
- Pour les travaux principaux du 31 septembre 2022 au 23 décembre 2022 de nuit entre 21H50 et 5H20 en plage horaire maximum sur la base du planning prévisionnel annexé au présent courrier.

Tout sera mis en œuvre pour limiter au maximum les nuisances. Nous dissociions le bruit issu des postes « ponctuels » de ceux des postes « permanents ». Concernant les postes permanents nécessitant l'utilisation de groupes électrogènes tels que l'éclairage, nous limiterons leur utilisation, et ils seront de type blocs autonomes rechargeables électriques, silencieux et préconisés pour les travaux de nuit en zone résidentielle. Concernant les postes de travail ponctuels, nous demanderons aux entreprises d'utiliser des équipements à énergie de type thermique, et des mesures préventives de bonne utilisation seront mise en place telles que vérification des engins, vérification capotage des moteurs,...

Une distribution de flyers d'information sera effectuée pour informer les riverains des communes concernées. Une boîte vocale sera également mise à disposition des personnes désirant des renseignements sur le chantier : **08 00 94 29 84** (prix d'un appel local).

Je sollicite de votre bienveillance une dérogation à l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre le bruit pour nous permettre d'exécuter nos travaux durant les périodes indiquées.

En espérant que vous pourrez donner une suite favorable à ma requête, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Pilote d'Opération



David COLLOMB

ANNEXE

PHASAGE TEMPOREL ET GEOGRAPHIQUE DU CHANTIER

Travaux préparatoires :

Commune	Semaine du 30 mai au 05 juin	Semaine du 06 au 12 juin	Semaine du 13 au 19 juin	Semaine du 20 au 26 juin	Semaine du 27 juin au 03 juillet	Semaine du 04 au 10 juillet
	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>
St-Paul-lès-Romans					5	5
Romans-sur-Isère	5	5	5	5	5	5
Châteauneuf-sur-Isère						
Alixan						
Saint-Marcel-lès-Valence	5	5	5	5	5	5
Bourg-lès-Valence	5	5	5	5	5	5
Valence	5	5	5	5	5	5

Commune	Semaine du 11 au 17 juillet
	<i>Nb Tx Nuit</i>
St-Paul-lès-Romans	5
Romans-sur-Isère	5
Châteauneuf-sur-Isère	
Alixan	
Saint-Marcel-lès-Valence	5
Bourg-lès-Valence	5
Valence	5

Travaux principaux :

Commune	Semaine du 31 sept au 05 octobre	Semaine du 07 au 12 octobre	Semaine du 14 au 19 octobre	Semaine du 21 au 26 octobre	Semaine du 28 au 03 novembre	Semaine du 05 au 10 novembre
	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>	<i>Nb Tx Nuit</i>
St-Paul-lès-Romans	2	2	1			
Romans-sur-Isère	4	5	5	3		
Châteauneuf-sur-Isère		3	5	5	4	
Alixan			2	4	4	
Saint-Marcel-lès-Valence				5	5	5
Bourg-lès-Valence				1	5	5
Valence						

Commune	Semaine du 12 au 17 novembre
	<i>Nb Tx Nuit</i>
St-Paul-lès-Romans	
Romans-sur-Isère	
Châteauneuf-sur-Isère	
Alixan	
Saint-Marcel-lès-Valence	
Bourg-lès-Valence	2
Valence	

